

La Provence

Le FC Côte Bleue a tenu une mi-temps face au leader

FOOTBALL - DH L'AS Cannes s'impose logiquement 3 à 0 à Sausset

**FC CÔTE BLEUE 0
AS CANNES 3**

Stade Michel Hidalgo. Mi-temps : 0-0.
Arbitre : M. Marques Valerio assisté de MM Real et Chahbi.

Buts : Lenzini (52), Mandrichi (57), Kouakou (82).

FC Côte Bleue : Serodes - Bouzazi, Guillon, Canet, Broccia puis Sollilhi (80) - Abou Deraa (cap.), Amara, Mze puis M. Talbi (74) - Claravino puis Gomis (63), Michel, S. Talbi.

Entraîneur : Momo Sadani.

AS Cannes : Montay - Gautier, Groes, Ceriolo - Smida puis Kouakou (76), Anziani, Sciadra - Lenzini puis Duflos (66), Mandrichi puis Casenave (84), Lopez.

Entraîneur : Mickaël Marsiglia.



Logiquement, les joueurs de Côte Bleue ont été dominés par le leader, l'AS Cannes qui a concrétisé en seconde période.

PHOTO C.L.

Il n'y a pas eu de surprise hier après-midi à Sausset où la logique a été respectée. Comme attendu, le FC Côte Bleue a eu affaire à forte partie face à un leader qui a démontré que sa première place n'était pas usurpée. En fait, les hommes de Momo Sadani ont tenu une mi-temps.

Les Azuréens, d'entrée de jeu, faisaient le siège de la défense locale et Serodes (2'), en deux temps, devait s'interposer pour stopper un coup franc de Lopez alors qu'il était sous la menace de deux attaquants visiteurs. Mais, les locaux desserraient l'étreinte et portaient à leur tour le danger dans la surface cannoise.

Le FCCB jouait haut et prenait des risques et la défense cannoise était elle aussi aux abois. Mais il manquait toujours le dernier geste ou les défenseurs azuréens se défaisaient in extremis de la pression locale. Et à la pause, le score était toujours vierge et tous les espoirs étaient permis pour Abou Deraa et ses

coéquipiers.

La deuxième mi-temps repartait d'ailleurs sur les chapeaux de roue et dès la 51', Montay était à l'ouvrage sur un excellent coup franc de Talbi, de 20 mètres, qui prenait le chemin du but. La réplique du leader était foudroyante puisque, dans la minute qui suivait, Lenzini, démarqué sur la gauche et bien que serré de près par son garde du corps, croisait sa frappe et trompait Serodes.

1-0 pour Cannes qui aggravait la marque cinq minutes plus

tard par l'inévitable Mandrichi qui, au point de penalty, parvenait à tromper à son tour Serodes, au nez et à la barbe de la défense centrale de Côte Bleue. 2-0 pour l'AS Cannes, c'était bien mal engagé pour le FCCB, d'autant que le même Mandrichi était à deux doigts d'ajouter un 3^e but lorsque sa reprise instantanée était renvoyée par le poteau (77').

Dans l'intervalle toutefois, Côte Bleue, courageusement, s'était rué à l'attaque et Gomis, entré depuis peu, avait failli ré-

duire le score d'un tir croisé qui avait frôlé le montant, au terme d'une belle action personnelle (67'). Mais force allait rester aux leaders qui marquaient encore à la 82' sur une frappe au ras du poteau de Kouakou, Serodes ayant touché le cuir sans pouvoir le détourner complètement. 3 à 0 pour Cannes qui se rapproche de l'accession alors que Côte Bleue devra cravacher pour ne pas plonger, d'autant qu'il faudra aller à Endoume le dimanche 23 avril.

Francis MARTINEZ

FCCB - AS CANNES

Lundi 10 avril 2017

Article sur La Provence

FCCB



10 Avril
2017

La Provence

CARRY-LE-ROUET

Verdict pour la toile du mois de l'oursin

Le traditionnel déjeuner des retraités du Club Municipal (présidé par Bernard Calvet) vient de se dérouler salle du Grand Bleu, au Rouet Plage. 160 membres y ont pris part, aux côtés des élus locaux et départementaux. La municipalité et son CCAS ont collaboré étroitement avec le Club Municipal pour ce repas, suivi d'un après-midi dansant et festif.

"Nous nous retrouvons en toute convivialité, avec le sourire et la bonne humeur au Rouet, s'est félicité Bernard Calvet. Je suis très heureux d'être parmi vous. Notre club a plus de cinquante ans d'existence. Nous animons la vie des retraités de la commune par des repas, lotos, goûters, sorties et voyages. C'est nécessaire de réunir nos membres dans le respect des traditions. Un grand merci à mes fidèles et précieuses bénévoles."

Le maire, Jean Montagnac, a souligné que "les anciens sont très importants dans notre commune, merci à Bernard, aux bénévoles et au CCAS, sans oublier René, toujours là pour aider."



La toile de Vézinet a été remportée par Valérie Mattio. /PHOTO J.-L.C

Enfin, Valérie Guarino, conseillère départementale, a pris la parole pour féliciter "les organisateurs de cet événement, dans un cadre idyllique. Nous vous offrons 75 invitations pour le 12 avril et la fête pascale, ainsi que le transport. De plus, cette année, les chants de Noël du Département se dérouleront dans votre commune."

Le tirage au sort du mois de l'oursin s'est ensuite déroulé devant une salle qui a retenu son souffle, espérant gagner la toile

de l'artiste Michel Vézinet.

Monique, main innocente pour l'occasion, a tiré au sort le 261, numéro gagnant du superbe tableau, mis en jeu pour les festivités du Mois de l'Oursin 2017. L'heureuse gagnante est connue du village: il s'agit de Valérie Mattio, responsable du salon "Art et Coiffure" sur la commune. Cette huile a été offerte par l'association Pro Art Lacydon et sera remise très prochainement à sa désormais heureuse propriétaire.

Toile du mois de l'oursin

Lundi 10 avril 2017

Article sur La Provence

Grand gagnant de la tombola



10 Avril

2017

La Provence

CARRY-LE-ROUET

La Corse fêtée sous le soleil, forcément !

Sous un soleil radieux, le pôle festivités a organisé en collaboration avec la Fédération des Groupements Corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône la nouvelle édition du village corse à Carry-le-Rouet, celle-ci a de nouveau été un succès. Cette manifestation à la fois culinaire, touristique et culturelle (conférence, concert et chants polyphoniques) a attiré des centaines de visiteurs.

"C'est une très belle promotion de l'île de beauté, commentent Sabrina et Maxime, on (re)découvre son savoir-faire, ses saveurs, son agriculture, son élevage, ses produits raffinés, décoratifs, ses traditions, son patrimoine... ainsi que pour informer les touristes sur ses hébergements, transports, lieux à visiter."

Prochaines manifestations à ciel ouvert, sur l'esplanade du port, place Jean Jaurès: le 25 mai, marché de printemps et le 17 juin marché bio et bien-être.



De nombreux visiteurs, gourmands et gourmets ont profité de l'événement.

/PHOTO J-L.C.

La Corse fêtée sous le soleil

Mardi 11 avril 2017

Article sur La Provence

Week-end Corse



11 Avril

2017

La Provence

CARRY-LE-ROUET

Jean-François Marza se fait sortir du conseil par la police

La commission des finances ayant pu se réunir, le 31 mars dernier, le conseil municipal a enfin pu voter le budget primitif 2017.

Et ce ne sont pas les chiffres qui ont animé la séance, non, c'est une (nouvelle) prise de bec entre le maire, Jean Montagnac, et son opposant Jean-François Marza. Ce dernier a voté contre l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et rappelé que, souhaitant disposer de davantage d'informations sur la vidéoprotection, on lui avait interdit d'entrer dans la salle de supervision. Tandis que Jean Montagnac lui expliquait pourquoi, Jean-François Marza, refusait d'écouter et répétait "blablabla-blablabla". Une attitude qui a eu le don d'énerver le maire qui a donc demandé que le chef de la police municipale fasse sortir l' élu d'opposition, ce qui fut fait après une molle protestation de ce dernier.

Les délibérations suivantes ont ensuite toutes été votées à l'unanimité. La clôture de l'exercice 2016 du compte de gestion dégage un excédent de fonctionnement de plus de 1,4M€ et un déficit d'investissement de presque 290 000€. Le compte administratif clôt avec un excédent de fonctionnement de presque 3,3M€ et un déficit d'investissement de 325 000€. Le budget de la commune s'établit

en section de fonctionnement, à 10,9M€ en dépenses et recettes et en section d'investissement à 5,16M€ en dépenses et en investissement. "Il est établi dans la continuité", a précisé Jean-Claude Austry, adjoint aux finances, en vue de maintenir une situation financière saine, de ne pas recourir à l'emprunt et compter sur 100% d'autofinancement." Et de souligner que "les dépenses de fonctionnement augmentent à cause d'une légère hausse des subventions aux associations (et l'organisation d'événements particuliers cette année), le passage d'une classe à deux classes de neige. La capacité d'autofinancement va donc baisser cette année mais cela devrait être ponctuel." Les taux locaux des impôts communaux vont diminuer de 0,5% : la taxe d'habitation passe de 9,25 à 9,20%, le foncier bâti de 14,61 à 14,54% et le non-bâti de 20,35 à 20,25%. "Ce n'est pas parce que nous avons des rentrées d'argent, notamment avec le casino, a redit le maire, qu'il faut faire n'importe quoi."

Le conseil s'est achevé dans une ambiance décontractée et le maire de lancer à Patrick Amate, son ancien opposant, présent dans la salle: "Comme je vous regrette!"

Audrey LETELLIER



Jean Montagnac, le maire, n'a pas apprécié l'attitude de Jean-François Marza, son principal opposant, hier en séance du conseil municipal. ce dernier a été prié de quitter la séance.

/PHOTO A.L.

Conseil Municipal

Mercredi 12 avril 2017

Article sur La Provence



12 Avril

2017

La Provence

EN BREF

CARRY-LE-ROUET ● Don du sang. La prochaine collecte de sang a lieu le jeudi 13 avril, de 15h à 19h30, à l'Espace Fernandel.
→ Renseignements au 06 21 30 53 06.

● **Soirés salsa.** Carry Culture et loisirs organise une soirée salsa dimanche 16 avril à 21h, à l'espace Fernandel, à 21h. Tarif: 10€.
→ Renseignements au 06 20 10 99 93.

● **Goûter lecture.** La bibliothèque propose un goûter lecture mercredi 19 avril de 16h à 17h. Ce rendez-vous est ouvert aux enfants de 3 à 7 ans, sur réservation.
→ Renseignements au 04 42 13 25 37.

● **Stage de Kinomichi.** Un stage de kinomichi est programmée les samedi 22 et dimanche 23 avril au dojo. Deux premières heures du stages offertes à ceux qui n'ont jamais pratiqué. Tarifs: 70€/ le stage ou 10€/ heure. Samedi 22 avril de 14h à 16h30 et dimanche 23 avril de 10h à 14h30.
→ Renseignements au 06 07 58 43 76 ou 06 62 18 28 71.

● **Aventure littéraire.** La bibliothèque propose deux rendez-vous de l'aventure littéraire les mardis 4 et 25 avril, à 14h30. Les participants pourront échanger autour de divers ouvrages. Gratuit, ouvert à tous.
→ Renseignements au 04 42 13 25 37.

● **Festival de tango.** L'association Carry culture et loisirs organise le festival de tango les vendredi 28 et samedi 29 avril, à la salle du grand bleu, de 10h à 12h et de 15h à 19h. Un bal clôturera ces deux jours, le samedi 29 avril à partir de 20h30. Tarif: 10€.
→ Renseignements au 06 20 10 99 93.

Goûter lecture, soirée salsa, aventure littéraire...

Jeudi 13 avril 2017

Article sur La Provence

Annnonce des évènements



13 Avril

2017

La Provence

CÔTE BLEUE

Franky Zapata et son "flyboard air" se font de nouveau voler dans les plumes!

S'il y a un an on avait dit à Franky Zapata qu'il serait cloué au sol et qu'il ne pourrait plus voler dans les airs, sur les mers, il ne l'aurait sans doute pas cru.

Non. Il y a presque un an, le 30 avril exactement, c'est auréolé de succès qu'il battait un fracassant record du monde en volant depuis Carry-le-Rouet jusque sur le port de Sausset-les-Pins sur sa planche brevetée Flyboard Air: 2252 mètres parcourus au-dessus de milliers d'yeux totalement hébétés! Auparavant, "Flyman", comme on le surnommait alors, s'était illustré dans de nombreux championnats de jetski et avait accédé, en 2013, à la finale de *In-croyable Talent*, sur M6, avec sa planche volante.

Depuis, l'atterrissage a été violent. Il y a quelques semaines, la gendarmerie de l'air lui interdisait de voler. Jusqu'alors, il profitait d'un vide juridique, son engin, n'étant pas répertorié, n'était soumis à aucune réglementation. Ferme-ment décidé à redécoller, le Rouvenain remuait alors ciel et terre auprès des services compétents pour trouver une solution, à grand renfort de messages sur les réseaux sociaux où ses "amis" se comptent par dizaines de milliers. Après plusieurs semaines, il était sur le point d'obtenir un laissez-passer de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile).

"Un courrier menaçant de la Ville de Carry"

Patatras! Mardi, il annonçait sur son compte Facebook que "tout est à nouveau bloqué". Cette fois, c'est tout sa colère qu'il laisse éclater, à l'encontre de Jean Montagnac, le maire (LR) de Carry-le-Rouet: "Tout était bien engagé avec la DGAC, que je remercie d'ailleurs pour la réactivité et l'accompagne-



Le 30 avril 2016, Franky Zapata battait un record du monde en volant entre Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins. Interdit de voler depuis un mois et demi, il était sur le point d'obtenir un laissez-passer de la DGAC. / PH. C. SOLLIER

ment dont elle a fait preuve!" Aujourd'hui encore, un rendez-vous est programmé dans sa maison de Carry pour finaliser le dossier: "Franky Zapata a notamment passé son brevet de pilote d'ULM "en six jours quand il faut normalement plusieurs mois mais j'ai travaillé jour et nuit!", à la demande de la DGAC. Pour obtenir ce laissez-passer, il était convenu que Zapata ne décolle plus depuis la terre mais se rende au-delà de la bande littorale des 300 mètres et vole depuis une

barge flottante acheminée par bateau. "Le maire de Carry et quelques élus ont envoyé des courriers à la DGAC pour les menacer d'un procès si je décollais d'ailleurs que d'un aérodrôme!" Résultat, la DGAC recule. "Elle a pris peur et me propose donc un aérodrôme malgré les énormes problèmes de sécurité que cela implique pour mon équipe et moi. Voler au-dessus du sol me met clairement en danger."

Voilà un mois et demi que Zapata ne vole plus mais il entrevoit le bout du tunnel. "Les discussions sont suspendues. L'aérodrôme, c'est la pire des conditions pour moi mais je n'ai pas le choix. Je vais quand même continuer de me battre car j'aime ma région et je n'ai pas envie de partir."

C'est la longueur du tunnel qui pourrait le contraindre à voler vers d'autres cieux. Nombre de projets de Zapata Racing (et de sa quarantaine d'employés) se trouvent stoppés net.

Audrey LETELLIER

À Carry: "Il voudrait pouvoir décoller depuis sa porte!"

Jean Montagnac, le maire (LR) de Carry-le-Rouet, n'y va pas par quatre chemins: "Je me dois d'assurer la tranquillité et la sécurité de mes administrés. M. Zapata décollait depuis sa maison, dans une copropriété au bord de l'eau. En août dernier, il décollait tous les soirs ce qui, en plus des nuisances sonores, attirait parfois une centaine de curieux près d'un engin transportant 20 litres de kérosène! Nous avons donc déposé plainte à la gendarmerie." Alain Duprat, élu à l'urbanisme explique que "la DGAC nous a appelés lundi et, sur la base de cet échange, nous avons rappelé que les autorisations de vol rele-

vaient de la responsabilité de la DGAC mais que le maire était responsable de la sécurité des personnes et que, si un laissez-passer était délivré, la Ville ne le validerait pas puisque Carry n'est pas un aérodrôme."

Quand nous lui apprenons qu'il n'aurait jamais été question de voler depuis la terre, l'élu assure que "les choses ne lui ont pas été présentées ainsi." Et ajoute: "S'il décolle au-delà de la bande des 300 mètres et s'y rend depuis le port de Sausset-les-Pins, nous n'avons pas notre mot à dire!" Le maire de Sausset, Eric Diard, a, en effet, appuyé la demande de Zapata auprès de la DGAC, estimant qu'il y avait moyen "de concilier tranquillité des gens et développement de

cette incroyable invention". Zapata (qui assure n'avoir volé que douze ou treize fois en un an), lui, souhaite pouvoir rallier le large depuis la mise à l'eau de sa propriété de Carry, à quelques dizaines de mètres de Sausset. L'adjoint à l'urbanisme de Carry, sans en être certain, pense "que l'accostage de toute embarcation y est interdit". "Ce serait plus simple pour lui de partir de Sausset mais comme il a acheté cette maison justement pour cela, il veut à tout prix pouvoir partir de sa porte!" Franky Zapata y voit davantage "un gros problème de voisinage avec le président de sa copropriété", qui n'est autre que l'adjoint aux finances. Affaire à suivre. A.L.

Franky Zapata - flyboard

Jeudi 13 avril 2017

Article sur La Provence

Interdiction de voler



13 Avril
2017

La Provence

Franky Zapata: "Je veux juste pouvoir travailler!"

L'inventeur du FlyBoard Air est toujours en quête d'un laissez-passer

Malgré les avis négatifs de la ville de Carry auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), Franky Zapata s'accroche pour obtenir les autorisations de vol pour son FlyBoard Air (lire notre édition de jeudi). Il a tout de même peu goûté les propos de l'élu à l'urbanisme de Carry, Alain Duprat, qui n'imaginait pas possible que Franky Zapata puisse rallier une hypothétique barge flottante au large, depuis la mise à l'eau de sa maison de Carry, à quelques dizaines de mètres de la "frontière" avec Sausset.

"Je n'exige pas de décoller de chez moi!"

"D'abord, je n'exige absolument pas de décoller de chez moi! Je comprends que ce n'est pas possible! Ensuite, les interventions de la municipalité de Carry auprès de la DGAC ont eu pour conséquence de repousser de plusieurs mois votre des années, le projet de disposer un jour d'une barge flottante au large, pour les essais en mer. Alors, au moment où je vous parle, il n'est donc pas question de prendre le bateau. Grâce à Carry, nous en sommes seulement à parler de pouvoir modifier un décret en vue de pouvoir justement utiliser une barge. En attendant, la DGAC,



L'inventeur du FlyBoard Air (planche volante, ici le jour où il a battu le record du monde) n'exige pas de décoller de chez lui, mais le jour où il pourra disposer d'une station au large, il entend la rallier de chez lui en bateau mais ce n'est pas à l'ordre du jour. / PHOTO CYRIL SOLLIER

où il y a des gens passionnés, se démène pour nous permettre de voler au-dessus de l'eau en toute légalité." Pour l'heure, ça ne peut donc se faire que depuis un aéroport. Des pistes sont à l'étude pour une hydrobase (située près de l'eau). Et Franky Zapata de prévenir: "Si d'aventure, un jour je peux décoller d'une station au milieu de l'eau, dans ce cas j'utiliserai ma mise à l'eau privée. Si,

comme le dit Alain Duprat, c'est la mise à l'eau des 50 copropriétaires, c'est aussi la mienne et je n'ai pas à demander l'autorisation à qui que ce soit!"

Et il précise que les essais en mer sont nécessaires pour tout ce qui ne peut être testé au-dessus de la terre. "Le seul moment où les vols au-dessus du sol peuvent représenter un danger c'est lorsqu'il y a des

mis au point de système. Autrement dit, lorsqu'il y a des modifications mécaniques ou techniques importantes sur la machine qui nécessite des tests. Dans ce cas-là, et uniquement celui-là, il est nécessaire pour nous de pouvoir voler au-dessus de l'eau afin de limiter les risques."

"Je ne fais pas un caprice, je veux juste pouvoir travailler."

Audrey LETELLIER

Franky Zapata - flyboard

Samedi 15 avril 2017

Article sur La Provence

Interdiction de voler



15 Avril
2017

La Provence

FOOTBALL COUPE DE PROVENCE - DEMI-FINALE

Le FC Côte Bleue favori mais...

**15H, STADE HIDALGO
À SAUSSET-LES-PINS**

Demi-finale de la coupe de Provence.
FC Côte Bleue (DH) - SMUC (DHR).
Arbitres : MM Haryouli assisté de MM. Mohamed et Abdallah.
FC Côte Bleue : Serodes ou Niang, Bouzazi, Guillon, Canet, Broccia, Soilihi, Mze, Abou Deraa, S. et M. Talbi, Zouaoui, Ayada, Tariq, Faye.
Entraîneur : Momo Sadani.

"Ce serait bien de jouer enfin chez nous pour les demi-finales alors que nous avons disputé les deux derniers tours à l'extérieur..." Les vœux de Christophe Celdran, le président du FC Côte Bleue après la qualification de son club à Arles (1-1, 5 tirs au but à 4), le 26 mars, ont été exaucés le 6 avril dernier lors du tirage au sort. Le FCCB aura donc l'avantage d'opérer sur sa pelouse, cet après-midi à Sausset face au SMUC.

Un double avantage même quand on sait que les deux équipes n'évoluent pas dans la même catégorie puisque les Smucistes jouent en DHR (Groupe A) où ils occupent une confortable 6^e place, loin du



Samir Talbi et les joueurs du FCCB ont l'occasion de marquer l'histoire du club.

/ PHOTO C.J.

groupe de tête certes mais avec une avance confortable sur les mal classés. Ils sont donc débarassés de tout souci en championnat, ce qui constitue un atout pour eux avant cette demi-finale.

Côte Bleue, *a priori*, paraît favori mais - on ne le répétera jamais assez - c'est la coupe et les Marseillais sauront le rappeler aux hommes de Momo Sadani qui, eux, se présenteront diminués car six éléments manque-

ront à l'appel. "C'est une véritable hécatombe car mon capitaine, Amara, est suspendu tandis que Ciaravino, Boukechba, Gomis, Michel et Issimaïla sont blessés", précise le coach.

"Ce serait une première dans l'histoire du club"

Voilà qui n'est pas rassurant pour un FCCB qui reste sur deux défaites en championnat après une embellie d'un mois et demi (3 victoires, un nul et une qualif' en coupe donc). Mais les enjeux seront tout autres tout à l'heure à Sausset dans un match couperet.

"L'objectif, c'est de jouer la finale évidemment (le 4 juin), ce qui serait une première pour le club", souligne Momo Sadani qui connaît le parfum d'une qualification, lui qui a déjà disputé deux finales, l'une gagnée (avec La Ciotat), l'autre perdue (avec La Penne-sur-Huveaune). Gageons que l'entraîneur de Côte Bleue saura tout mettre en œuvre pour conduire ses hommes à la victoire.

Francis MARTINEZ

FC Cote Bleue Favori

Dimanche 16 avril 2017

Article sur La Provence



16 Avril

2017